

**Fiche de mise à jour du guide romand pour les marchés publics****Dernière mise à jour : 1<sup>er</sup> décembre 2017**

La Conférence romande des marchés publics (CROMP) est chargée d'actualiser et d'optimiser ce guide pratique, de manière périodique ou à chaque fois qu'il sera nécessaire en fonction de l'évolution des textes législatifs et réglementaires, ainsi que par rapport aux décisions prises par les différents Tribunaux administratifs cantonaux, voire par le Tribunal fédéral.

La CROMP a nommé un responsable de la gestion et de l'édition du guide pratique. Sa mission consiste à le tenir à jour et à actualiser les données informatiques correspondantes. Ce gestionnaire est :

**Monsieur Patrick VALLAT**  
**Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland**  
**Téléphone 022 / 354 05 70**  
**E-mail : [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)**

Les utilisateurs du guide pratique peuvent apporter des propositions de modification et des demandes d'élaboration de nouveaux standards. Toute proposition doit parvenir au gestionnaire qui se chargera de les traiter périodiquement et de manière groupée avec la CROMP. En cas d'acceptation d'une proposition de modification ou de complément de standards, celle-ci sera introduite dans le guide pratique en tenant compte du degré d'urgence.

Vous trouvez dans les pages suivantes les modifications et optimisations apportées au guide pratique par ordre chronologique des plus récentes aux plus anciennes.

## 1<sup>er</sup> décembre 2017

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Annexe P3</b>	Remplacement de l'attestation d'aptitude du canton du Valais
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 01.12.2017

## 1<sup>er</sup> octobre 2015

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Annexe F</b>	Correction d'une erreur
<b>Annexe K1</b>	Les éléments d'appréciation disparaissent au profit des sous-critères
<b>Annexe K2</b>	Les éléments d'appréciation disparaissent au profit des sous-critères
<b>Annexe K3</b>	Les éléments d'appréciation disparaissent au profit des sous-critères
<b>Annexe P7</b>	Nouvelle annexe sur les conditions de travail internationales
<b>Annexe R13</b>	Annexe R13 uniquement pour marchés de construction
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 01.10.2015

## 30 mai 2012

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Annexes J1 à J6</b>	Adaptation des chapitres du simap.ch et du contenu des annexes
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 30.05.2012

## 10 avril 2012

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Annexes B1 à B3</b>	Modification des seuils pour les marchés nationaux du canton du Valais
<b>Annexe C</b>	Retiré le canton du Valais suite à un changement des seuils
<b>Annexe G</b>	Retiré le canton du Valais sous les exceptions figurant sous A)
<b>Annexe P3</b>	Renouvellement complet de l'annexe
<b>Annexes R1 à R4</b>	Adaptation de la TVA à 8%
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 10.04.2012

## 1<sup>er</sup> octobre 2011

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Préface et table des matières</b>	Ajout de la date d'actualisation, modification de l'emplacement du guide à télécharger sur simap.ch, modification de l'adresse de M. Patrick Vallat
<b>Annexe B3</b>	Enlevé le canton de Fribourg dans marché Gros œuvre et Marché Second œuvre
<b>Annexes C</b>	Retiré le canton de Fribourg suite à un changement des seuils
<b>Annexe G</b>	Retiré le canton de Fribourg sous les exceptions figurant sous A)
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 01.10.2011

## 1<sup>er</sup> janvier 2011

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Annexe G</b>	Modification des valeurs-seuils
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 01.01.2011

## 1<sup>er</sup> juillet 2010

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Préface et table des matières</b>	Modification de l'emplacement du guide à télécharger sur simap.ch. Suppression de la commande du guide version papier et du CD-Rom interactif
<b>Annexe A</b>	Adaptation de l'annexe aux nouvelles valeurs-seuils de l'AIMP entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2010
<b>Annexes B1 à B3</b>	Adaptation de l'annexe aux nouvelles valeurs-seuils de l'AIMP entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2010
<b>Annexe C</b>	Adaptation de l'annexe aux nouvelles valeurs-seuils de l'AIMP entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2010
<b>Annexe X</b>	Adaptation de l'annexe aux nouvelles valeurs-seuils de l'AIMP entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2010
<b>Annexe Z2</b>	Introduction de la mise à jour du 01.07.2010

## 12 septembre 2008

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Préface et table des matières</b>	Introduction de nouvelles annexes dans la table des matières. Modification de l'adresse de l'éditeur délégué du Guide romand et de la liste des membres du groupe de travail.
<b>Annexe A</b>	Modification de l'annexe, notamment la liste des pays offrant la réciprocité aux soumissionnaires suisses en matière d'attribution des marchés publics
<b>Annexes B1 à B3</b>	Modification des annexes avec introduction des dispositions réglementaires du canton de Genève qui a adhéré à l'AIMP révisé + correction des annexes pour les dispositions des cantons en matière de délais
<b>Annexes B6 à B9</b>	Supprimées
<b>Annexe C</b>	Modification de l'annexe avec introduction des dispositions réglementaires du canton de Genève qui a adhéré à l'AIMP révisé
<b>Annexe D</b>	Compléments d'informations avec références aux articles de l'AIMP
<b>Annexes E et F</b>	Modifications des annexes pour tenir compte de l'introduction des nouvelles annexes L relatives aux standards applicables pour les procédures de concours + Modifications nécessaires en regard du calcul de la planche de prix + Informations complémentaires en références au site Internet de la SIA
<b>Annexe G</b>	Modification de l'annexe avec introduction des dispositions réglementaires du canton de Genève qui a adhéré à l'AIMP révisé
<b>Annexes H1 à H4</b>	Modification des annexes pour tenir compte des modifications en matière de délais
<b>Annexes H5 à H7</b>	Modification de la mise en page
<b>Annexe I1</b>	Correction des fautes d'orthographe
<b>Annexes I6 et I7</b>	Correction des fautes d'orthographe et de libellés
<b>Annexes J1 à J3 + J6</b>	Modification des annexes pour tenir compte des nouveaux textes standards relatifs aux adresses du Tribunal administratif + Introduction des nouveaux articles genevois d'application

<b>Annexes K1 à K3</b>	Modification des annexes avec introduction des dispositions réglementaires du canton de Genève qui a adhéré à l'AIMP révisé + allègement de l'annexe K3 en ne conservant que les textes essentiels + clarification de certains textes dont l'interprétation pouvait porter à confusion
<b>Annexe L</b>	Nouvelle annexe explicative pour l'utilisation optimale des annexes L1 à L11
<b>Annexes L1 à L11</b>	Nouvelles annexes relatives aux procédures de concours
<b>Annexe M</b>	Nouvelle annexe relative à une check-list de têtes de chapitre d'un cahier des charges
<b>Annexe P1</b>	Modification pour tenir compte de l'introduction de la nouvelle exigence de l'annexe P6
<b>Annexe P2</b>	Modification pour tenir compte de l'introduction de la nouvelle exigence de l'annexe P6 + mise en forme plus claire de la présentation des documents requis au dépôt de l'offre
<b>Annexe P6</b>	Nouvelle annexe relative à l'engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes
<b>Annexe T7</b>	Modification de l'annexe pour tenir compte des nouvelles dispositions cantonales genevoises
<b>Annexe U1</b>	Modification de la terminologie du Comité d'évaluation
<b>Annexes Y1 à Y4</b>	Nouvelles annexes relatives au contrat type et ses conditions générales pour des prestations de services + annexes explicatives
<b>Annexe Z1</b>	Modification de la numérotation de l'annexe + introduction de la bibliographie suisse-allemande
<b>Annexe Z2</b>	Modification de la numérotation de l'annexe + introduction de la mise à jour du 12.09.2008

## 18 décembre 2006

<b>Standard</b>	<b>Modification ou nouvelle annexe</b>
<b>Préface et table des matières</b>	Introduction de nouvelles annexes dans la table des matières. Modification du texte du chapitre 3 et de la liste des membres du groupe de travail.
<b>Annexe H5</b>	Insertion de la voie de recours auprès de la Commission des concours de la SIA
<b>Annexes H6 et H7</b>	Nouvelles annexes relatives aux déroulements des concours de projets à deux degrés et à la mise en concurrence de mandats d'étude parallèles
<b>Annexes J1 à J6</b>	Nouvelles annexes relatives aux textes à insérer sur le SIMAP.CH
<b>Annexes I5 à I7</b>	Nouvelles annexes de présentation des plannings des différents types de procédure de concours
<b>Annexe K2</b>	Modifications mineures relatives à la présentation des pages (page de garde, § 4.7, 4.8 et 4.10). Insertion de l'annexe R17 dans la table des matières des annexes. Modification du § 3.9 en ce qui concerne l'inclusion ou non des sous-traitants dans le nombre d'offres déposées.
<b>Annexe K3</b>	Nouvelle annexe pour le dossier d'appel d'offres version "light". Ce standard est utile pour des procédures sur invitation de marchés simples et peu importants.
<b>Annexe P</b>	Suppression de l'exigence de la période de 2 ans de non condamnation
<b>Annexes P1 &amp; P2</b>	Modification mineure du nota bene et suppression de l'exigence de la période de 2 ans de non condamnation
<b>Annexe Q</b>	Suppression des normes OPED et SA 8000. Rajout de la norme Eco-Entreprise
<b>Annexes Q1 à Q3 &amp; Q5 à Q7</b>	Nouvelles annexes d'application des critères d'aptitude et/ou de sélection
<b>Annexes R1, R6, R8, R9 et R14</b>	Modifications sur le contenu et simplifications des demandes d'information
<b>Annexes R2 à R5, R7, R10 à R13, R16 &amp; R17</b>	Nouvelles annexes d'application des critères d'adjudication
<b>Annexe T7</b>	Nouvelle annexe d'application de la notation des entreprises formatrices (représente un des éléments d'appréciation du critère Q5)
<b>Annexe U1</b>	Nouvelle annexe pour le procès-verbal de l'audition
<b>Annexe V1</b>	Nouvelle annexe pour le procès-verbal de l'évaluation des dossiers
<b>Annexe X1</b>	Insertion de la bibliographie en allemand conjointe à la version française

## 9 juin 2006

<b>Préface et table des matières</b>	Modification de l'objet des annexes I1 et V4; modification de la remarque concernant le CD-Rom; mise à jour des annexes disponibles
<b>Annexes B1 à B9</b>	Modifications mineures
<b>Annexe D</b>	Nouvelle annexe relative à la compréhension des principes de base
<b>Annexe G</b>	Modification de la mise en page
<b>Annexe G1</b>	Modification de la pondération du prix
<b>Annexe G2</b>	G2 = marchés de fournitures (au lieu de marchés de construction)
<b>Annexe G3</b>	G3 = marchés de construction (au lieu de marchés de fournitures)
<b>Annexe H5</b>	Corrections des fautes d'orthographe et de frappe; modification mineure au niveau du rapport d'expertise
<b>Annexe I2</b>	Nouvelle annexe de planification de la procédure sur invitation
<b>Annexes I3 &amp; I4</b>	Modification de la présentation des plannings
<b>Annexe N5</b>	Ajout de "Certificat de conformité par le géomètre" dans le dernier onglet
<b>Annexe O</b>	Nouvelle annexe relative à la compréhension de ce que représente une offre économiquement la plus avantageuse.
<b>Annexe P1</b>	Ajout d'un texte concernant l'égalité hommes-femmes
<b>Annexe P2</b>	Ajout d'un texte concernant l'égalité hommes-femmes et des remarques concernant le canton de Genève; suppression des attestations RC et paiement TVA
<b>Annexe R</b>	Ajout de la 5 <sup>ème</sup> ligne de commentaires concernant la note 2 sur les éléments d'appréciation de l'aptitude
<b>Annexe R14</b>	Suppression de la dernière phrase du paragraphe d'introduction; ajout d'un 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> paragraphes
<b>Annexe T5</b>	Suppression de la mention de la méthode Pictet & Bollinger; différentes modifications mineures
<b>Annexe T6</b>	Changement du nom des méthodes au carré et au cube en T2 et T3 (au lieu de N2 et N3)
<b>Annexes V2 &amp; V3</b>	Modifications mineures (dont le changement de nom des méthodes au carré et au cube en T2 et T3)
<b>Annexe V4</b>	Nouvelle annexe d'application de la notation du temps consacré T4. Calcul automatique de la note attribuée
<b>Annexes W1 &amp; W3 à W7</b>	Remplacé "LSI" par "Recommandé" (instructions de La Poste Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2006)
<b>Annexe Z</b>	Nouvelle annexe sur la bibliographie